

Carte 5 : Les unités paysagères dans les aires de l'étude paysagère

1.2.3. Les unités paysagères et leurs sensibilités

Les éléments de description des unités paysagères sont extraits principalement de l'Atlas régional des paysages du Poitou-Charentes.

a) Le plateau de Pamproux : une clairière au milieu de paysages bocagers

La perception des plateaux de Pamproux et Lezay n'est pas exactement celle des grandes plaines de la région. Du fait de la taille réduite des dégagements visuels, limités par des arrières plans de haies bocagères ou de boisements, les plaines de Pamproux et de Lezay apparaissent comme des plaines « fugaces », des parenthèses dans un paysage bocager.

Les plateaux de Pamproux et de Lezay sont séparés par la mince unité bocagère relictuelle du camp militaire de Bougon-Avon.

L'autoroute Aquitaine (A10) et la D611 empruntent la plaine de Pamproux dans sa plus grande longueur. Malgré les paysages de bocage tout proches, la traversée de ces espaces, ajoutée à celle des autres plaines de la région, contribue à renforcer auprès de l'utilisateur, une identité de plaine à la région toute entière.

Plusieurs points de vue dominants sont présents au nord de la ville de Pamproux.

Par essence, dans la plaine, le relief est peu marqué. Toutefois, un léger mouvement de vallée creuse la plaine de Pamproux, et accueille la ville-même.

L'habitat de la plaine apparaît fortement regroupé.

Sensibilité visuelle potentielle vis à vis de l'éolien

Sensibilité globalement faible car :

- paysage relativement banal, très marqué par l'agriculture intensive,
- très peu d'habitat dispersé,
- ouvertures visuelles sur la plaine depuis les grands axes routiers.



Cliché n°1 : Le plateau de Pamproux, autour de la ville du même nom ; un paysage légèrement ondulé, marqué par d'imposants bâtiments à caractère agricole



Cliché n°2 : La ville de Pamproux s'inscrit dans la vallée du même nom ; un seuil topographique s'établit au Nord de la ville et la sépare visuellement du plateau ; les vues s'orientent donc principalement vers le Sud comme ici aux abords de la Gare



Cliché n°3 : La couleur de la terre caractérise l'unité paysagère dite des «terres rouges». Les arbres, qui sont souvent des châtaigniers, apparaissent ici sous forme de haies, de bosquets ou de sujets isolés

b) Les terres rouges : un secteur bocager dominé par les châtaigniers

C'est la terre elle-même, avec sa surprenante couleur rouge, qui a donné son nom à l'unité paysagère et qui apparaît comme élément remarquable et récurrent sur ce secteur.

Le secteur bocager des terres rouges présente des formes de haies très variées impliquant une vision changeante des paysages. L'unité paysagère est cependant assurée par la présence des châtaigniers, que l'on retrouve aussi bien dans les haies, que sous forme de bosquets, et de sujets isolés dans les parcelles. Sur les parcelles labourées, la terre rouge apparaît également, en hiver, comme un caractère marquant.

Le bâti confirme cette unité, puisque l'on retrouve d'une part les formes spécifiques de l'habitat et des fermes traditionnelles, d'autre part les murets de pierre qui bornent les parcelles autour des villages. Les constructions sont faites de pierres blanches, signifiant l'appartenance aux socles sédimentaires. Une des caractéristiques les plus notables de ce secteur consiste dans les **systemes de parcelles closes de murets en pierre calcaire, qui s'étendent à la périphérie des villages.** Certains murets semblent avoir été délibérément plantés sur leur couronnement (pays sauzéen notamment).

Cette forme particulière de l'espace (quelquefois nommée «bocage lithique») apporte au secteur une caractérisation forte.

Le relief est sensiblement plus marqué au sud qu'au nord, du fait d'un creusement plus intense et plus dense par le réseau des vallées.

Les petites unités de ferme et des hameaux, les châteaux et les manoirs isolés, forment **une poussière bâtie très caractéristique et reliée par un réseau dense de petites routes et d'innombrables chemins sinueux.**

Sensibilité visuelle potentielle vis à vis de l'éolien

Sensibilité globalement modérée :

- habitat dispersé,
- mais avec un bocage et des bosquets de châtaigniers plus ou moins filtrants.

c) La vallée de la Vonne

Malgré le potentiel occasionné par le relief, les points de vue sont rares, et restent limités à de petites scènes. La promenade de Blossac à Lusignan offre une vue panoramique sur la vallée de la Vonne, mais **la plupart du temps cette dernière reste enfouie dans l'abondance de la végétation**. Outre leur intervention dans la perception de la vallée, les peupliers apparaissent également depuis la plaine environnante quand elle est dégagée.

La vallée de la Vonne valorise le paysage bocager par ses flancs inclinés.

Le chemin de grande randonnée GR 364 emprunte dans sa totalité la vallée de la Vonne, sans toutefois suivre systématiquement le cours de la rivière.

Nombreuses sont les agglomérations qui se sont développées sur le cours de la vallée (Lusignan, Ménigoute, Sanxay, Jazeneuil...).

Le site gallo-romain de Sanxay s'inscrit dans le contexte de la vallée «bocagère» de la Vonne.

Sensibilité visuelle potentielle vis à vis de l'éolien

Sensibilité globalement modérée :

- la vallée est un lieu majeur de fréquentation qui abrite de nombreuses villes et éléments de patrimoine associés ainsi que le GR 34 ;
- mais la végétation du fond de vallée et les flancs bocagers filtrent les perceptions visuelles.



Cliché n°4 : La vallée de la Vonne ; une emprise large et peu profonde



Cliché n°5 : La vallée de la Vonne ; un écran végétal qui abrite l'agglomération de Sanxay

d) La vallée de la Sèvre Niortaise

Un accident est venu marquer plus ponctuellement le territoire : **un effondrement d'orientation Nord-Ouest / Sud-Est, situé entre deux failles** (faille de Parthenay), est survenu dans la vallée de la Sèvre Niortaise depuis l'amont de Saint-Maixent-l'École en se poursuivant au-delà, à l'Est.

Il s'agit d'une dépression à fond plat d'environ 2,5 km de large où coule la Sèvre Niortaise.

Cet événement géologique a créé un paysage insolite : le site de la vallée est disproportionné par rapport à la rivière qui coule en son sein.

A ce niveau, **les altitudes varient de 50 m NGF dans la vallée la Sèvre Niortaise, à 120 m NGF sur les coteaux environnants.**

Sensibilité visuelle potentielle vis à vis de l'éolien

Sensibilité globalement faible :

- fond de vallée encaissé protégé des vues.
- vallée assez éloignée du projet.



Cliché n°6 : La vallée de la Sèvre Niortaise ; une emprise large et un dénivelé important

e) Le bocage de Bougon-Avon

Ce secteur est situé sur un plateau dont l'altitude varie de 100 à 140 mètres.

La particularité de ce secteur est son inaccessibilité au public. Il génère donc un mystère et une curiosité. Nous l'imaginons, sa connaissance passe par celle de quelques personnes qui y ont accès et nous le décrivons par la suite.

Le bocage de Bougon-Avon a la particularité d'être très dense. Certaines haies sont peu entretenues et donc discontinues. De nombreux ormes les constituant sont morts de la graphiose.

Ce secteur côtoie à l'ouest et à l'est le secteur bocager des terres rouges. A l'ouest notamment, en proximité immédiate du terrain militaire (jusqu'au village de Bougon) et au plus bas du fossé d'effondrement, se trouvent des espaces de prairies inondables avec un tramage de haies relictuel (Fosse Ronde, Champs-Pourris). A l'ouest et à l'est, la transition est donc progressive.

Au nord et au sud, l'espace cloisonné du bocage est remplacé par l'espace ouvert des plateaux de Pamproux et de Lezay. L'échelle du paysage change, le contraste est important.

Ce secteur est particulier puisque les seules constructions sont celles du camp militaire. Elles datent d'avant la création du camp en 1956.

Sensibilité visuelle potentielle vis à vis de l'éolien

Absence de sensibilité visuelle liée à la fréquentation compte tenu du caractère inaccessible du camp militaire.

f) Les terres de brandes

Cette unité est très étendue et forme l'un des ensembles de paysages les plus vastes de la région. Située entre les massifs anciens d'Armorique et du Massif Central, elle s'inscrit dans le vaste système de «Seuil du Poitou».

Les terres de brandes sont également nommées «Montmorillonnais». Elles se caractérisent par **un paysage en plateau de cultures et prairies, dont la perception est principalement conditionnée par la platitude du relief.**

Ici, les parcelles n'ont pas le gigantisme des plaines d'openfields et la campagne est hérissée de **nombreux motifs végétaux qui interviennent entre l'observateur et l'horizon : bosquets, haies et arbres isolés** s'articulent entre eux et aux cultures avec une certaine variété. La beauté des arbres isolés vient donner de la vigueur au paysage : des chênes le plus souvent, à la silhouette remarquable, se détachant dans les champs.

Une des principales caractéristiques du secteur des terres de brandes est d'être griffé de vallées, qui induisent un fort contraste.

Bosquets, haies, arbres isolés, s'articulent entre eux et les cultures avec une certaine variété. Cependant, **la rareté du bâti caractérise le secteur depuis toujours** : les villages et les fermes n'apparaissent que sporadiquement, ce qui contribue à former un paysage « désert », tout en assurant la prédominance des éléments végétaux.

Du fait de la pauvreté des horizons et de la rareté du bâti, tout renvoie, par contraste, les terres de brande à **une certaine monotonie.**

La platitude du relief ne permet **pratiquement pas de points de vue sur ces paysages** : il en existe, mais depuis le plateau vers l'échancrure des vallées.

Une grande partie de ce secteur est recouverte de landes. Il s'agit d'un des deux secteurs majeurs de landes en Poitou-Charentes. Le peuplement végétal des landes est marqué par une forte tonalité atlantique. La flore y est souvent très originale.

Sensibilité visuelle potentielle vis à vis de l'éolien

Une sensibilité à l'éolien globalement faible car secteur peu habité.



Cliché n°7 : Au nord de Coulombiers : paysage plat et relativement ouvert des Terres de brandes



Cliché n°8 : Paysage vallonné et bocager de la Gâtine de Parthenay



Cliché n°9 : Plan d'eau de Saint-Germier ; un motif paysager spécifique des contreforts de la Gâtine

g) Les contreforts de la Gâtine et la Gâtine de Parthenay

Le passage vers le bocage et la Gâtine est très progressif : les différences de relief n'apparaissent pas brusquement, et restent recouvertes par la matière du réseau de haies. Quant au passage vers les plaines, le contraste éventuel en est singulièrement gommé par l'interposition des vallées de l'Argenton, du Thouaret, du Thouet qui creusent le secteur et apportent leurs ambiances spécifiques au contact des deux types de territoire.

Les plans d'eau trouvent ici les conditions idéales de leur implantation, et on les trouve en nombre.

Les haies constituent tant l'emblème que le principal élément de structuration de l'espace de ces unités paysagères.

Le bocage fait contraste avec la plaine par son réseau de haies, mais aussi par la répartition du bâti : aux villages fortement regroupés de la plaine s'oppose la dispersion des établissements humains du bocage. Les petites unités de ferme et des hameaux, les châteaux et les manoirs isolés, forment **une «poussière» bâtie très caractéristique.** Mais il faut rappeler le cloisonnement de l'espace, qui fragmente la perception en petites unités, et camoufle une grande partie des établissements, protégés des regards par le réseau dense des haies... ce qui permet aux volumes récents nécessités par l'élevage, ou aux industries dispersées, de rester le plus souvent cachés derrière les écrans du bocage.

La dispersion du bâti occasionne un réseau dense de petites routes et d'innombrables chemins.

Plus au nord, la Gâtine représente la partie la plus haute du socle ancien, celle où se manifeste avec le plus d'intensité, la densité du bocage et le foisonnement des sources, des cours d'eau et des vallons.

Sensibilité visuelle potentielle vis à vis de l'éolien

Une sensibilité globale assez modérée :

- habitat dispersé mais globalement bien protégé par le bocage,
- perceptions cloisonnées.

1.2.4. Enjeux liés à l'habitat

Un pôle urbain autour de Saint-Maixent-l'École

L'aire d'étude éloignée (rayon de 17 km autour du projet) ne comprend qu'une ville d'importance moyenne :

- Saint-Maixent-l'École (6 545 hab. en 2013)

Cette ville est située dans la vallée de la Sèvre Niortaise à environ 11 km à l'ouest du projet ; elle est le siège de l'école nationale des sous-officiers d'active, qui forme les sous-officiers de l'armée de terre française.

Elle abrite également quelques éléments de patrimoine dont une abbaye et quelques demeures médiévales.

De petites communes périphériques profitent du dynamisme de Saint-Maixent-l'École pour se développer sur sa périphérie :

- Nanteuil (1 679 hab. en 2013) et
- Exireuil (1 571 hab. en 2013).

De nombreuses petites communes rurales

Sur l'aire rapprochée (rayon d'environ 6 km à partir du centre du projet) ou en bordure d'aire rapprochée, s'établissent plusieurs petites agglomérations, ci-après classées par ordre d'éloignement au projet :

- Saint-Germier (208 hab. en 2013), à env. 2,3 km du projet
- Pamproux (1 690 hab. en 2013), à env. 4,7 km
- Soudan (468 hab. en 2013), à env. 4,9 km
- Fomperron (428 hab. en 2013), à env. 5,8 km
- Ménigoute (870 hab. en 2013), à env. 5,8 km
- Sanxay (553 hab. en 2013), à environ 6,4 km

Pamproux constitue dans ce rayon rapproché la seule agglomération de plus de 1000 habitants.

Un habitat assez peu dispersé, aux façades peu ouvertes et aux formes ramassées.

L'habitat est surtout réparti entre petits villages et hameaux.

On note cependant une différence entre le sud-est où l'habitat se regroupe dans des gros hameaux, et les pays plus bocagers dont l'habitat se caractérise par de petits hameaux et de nombreuses maisons ou fermes isolées ; toutefois, le bocage vient ici créer des situations de protection visuelle vis à vis de l'habitat.

On observe souvent des «maisons-blocs» aux lignes simples, réduites, avec des façades rectangulaires et des baies peu nombreuses, Les maisons ont parfois un étage, mais beaucoup ne possèdent qu'un rez-de-chaussée.

1.2.5. Enjeux liés aux voies de communication

Un axe routier majeur à proximité immédiate du projet

Un axe routier majeur traverse l'aire d'étude éloignée ainsi que l'aire rapprochée :

- l'autoroute «Aquitaine» ou A10, avec un TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) supérieur à 30 000 véhicules par jour (en 2011).

Cette autoroute s'établit à moins de 500 mètres du projet.

Les plantations d'accompagnement réalisées en bordure d'autoroute et les boisements isolent visuellement les automobilistes du paysage sur de longues séquences.

Quelques axes départementaux d'importance

La départementale n°611 présente un TMJA qui s'établit aux alentours de 10 000 véhicules par jour (en 2011) et traverse l'aire d'étude éloignée ainsi que l'aire d'étude rapprochée d'est en ouest. Cet axe s'établit à un peu plus de 2 km au sud du projet éolien.

La départementale n°150 présente elle aussi un TMJA qui s'établit aux alentours de 5000 à 10 000 véhicules par jour (en 2011). Elle est par contre plus éloignée, à environ un dizaine de kilomètres du projet ce qui limite les enjeux visuels d'autant plus que la route n'est pas orientée dans l'axe du projet (vues latérales).

A l'est, la D938, présente un TMJA inférieur à 5000 véhicules par jour (en 2011). Elle est située à plus de 10 km du projet.

On notera qu'aucune de ces routes principales n'est axée dans la direction du projet, d'où des vues qui seront latérales, en plus d'être furtives (vitesses limitées entre 90 et 130 km/h).

D'autres routes d'importance secondaire

De très nombreuses départementales secondaires desservent le secteur du projet. Parmi ceux-ci on retiendra notamment l'axe formé par les départementales n°5 et n°62 qui passe à proximité du projet et relie notamment La Mothe St-Héray à Pamproux puis à Sanxay et Lavausseau.

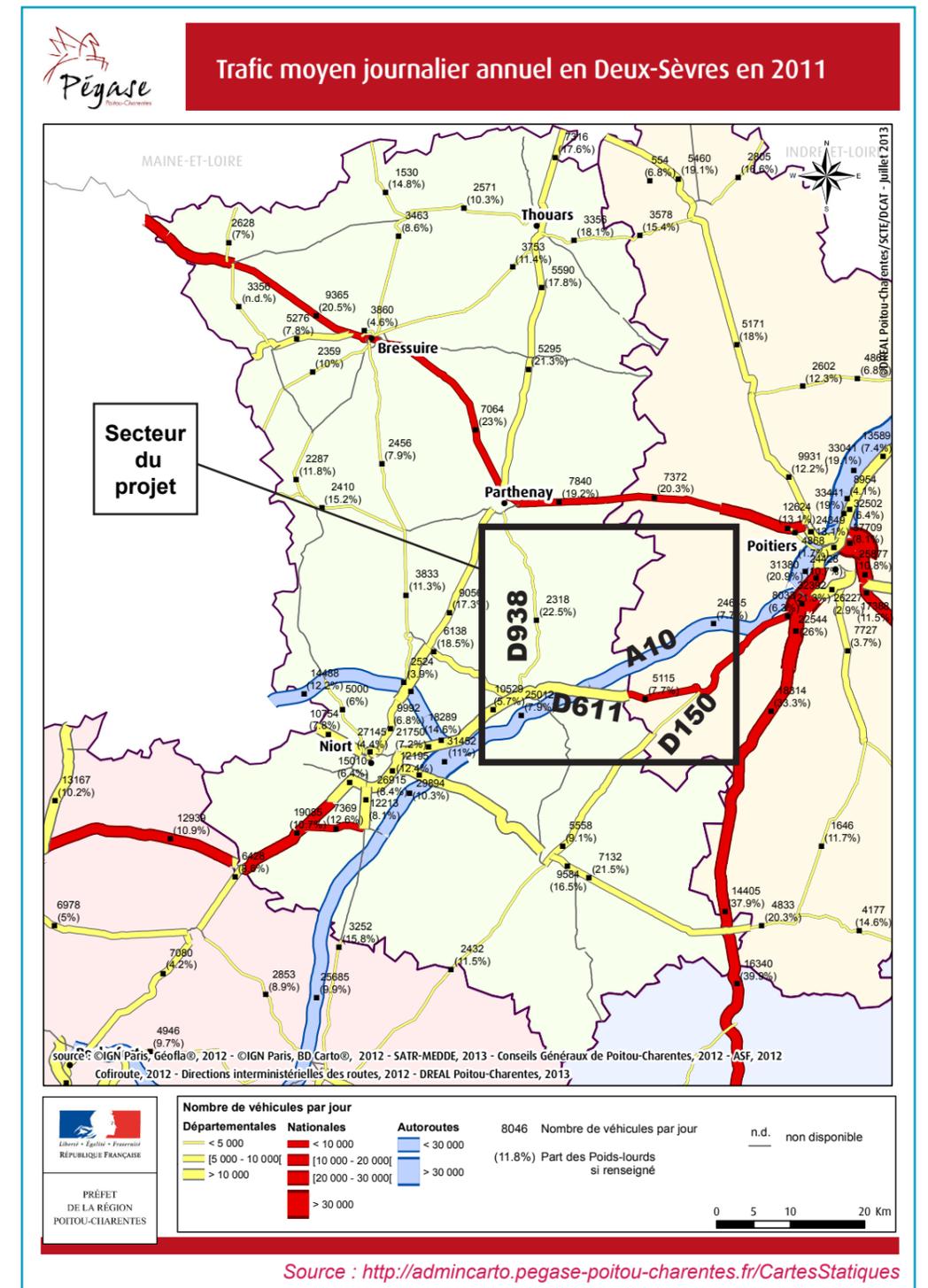
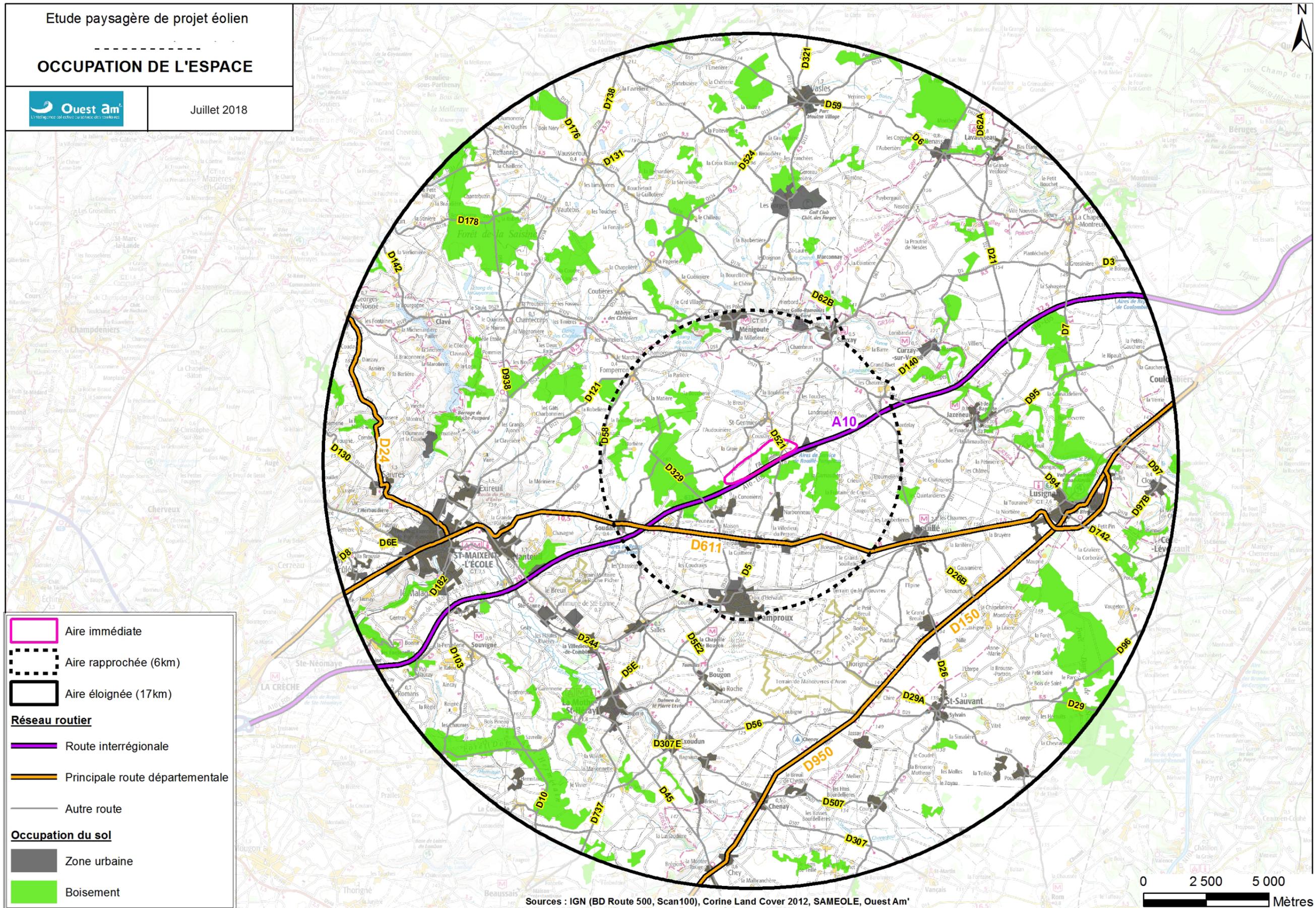


Figure 3 : Le trafic routier dans les Deux-Sèvres

OCUPATION DE L'ESPACE



Juillet 2018



Carte 6 : Occupation de l'espace dans les aires de l'étude paysagère

1.2.6. Enjeux généraux liés au tourisme et au patrimoine

Sont cités ci-après les principaux sites et lieux d'attrait touristique du secteur d'étude.

Deux sentiers de grande randonnée

Deux sentiers de Grande Randonnée s'établissent sur le périmètre d'étude éloigné :

- le GR655 : constitutif de la «via Turonensis» (ou voie de Tours) est le nom latin d'un des quatre chemins de France du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle (le plus au nord). Il longe plus ou moins l'axe de la départementale n°950 et s'établit donc à plus d'une dizaine de kilomètres du projet éolien.
- le GR364 : qui part du GR 48 entre La Roche-Posay et Pleumartin dans la Vienne et rejoint l'océan Atlantique en Vendée. Il traverse l'aire rapprochée à environ 5 kilomètres au nord du projet éolien.

Un sentier de petite randonnée s'établit sur la commune de Rouillé reliant le bourg au Bois des Cartes ; il se situe ainsi à environ 2 kilomètres du projet éolien. Il offre peu d'ouvertures visuelles en direction du site du projet (passage du sentier en sous bois ou en arrière de bosquets secondaires s'établissant à l'ouest du Bois des Cartes).

Un site phare : le site gallo-romain de Sanxay

Situé dans la vallée de la Vonne, à environ 5 km au nord du projet éolien, il est l'une des villes gallo-romaines majeures de l'antique province d'Aquitaine, occupée du Ier au IVe siècle de notre ère. Ce site géré par le centre des monuments nationaux est ouvert au public et il accueille de nombreux touristes ainsi que des groupes scolaires. Il est sans aucun doute l'élément majeur du patrimoine culturel et touristique du périmètre d'étude.

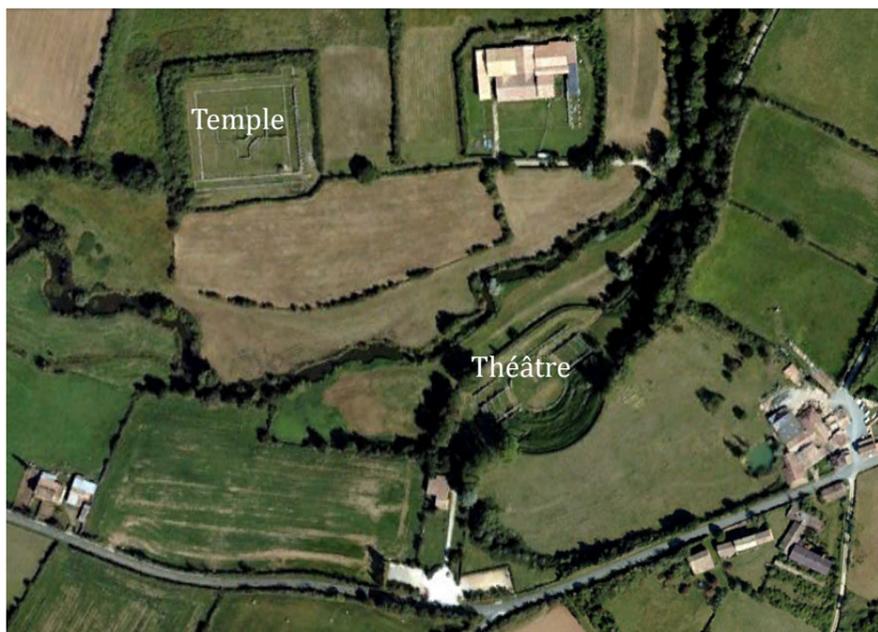


Figure 4 : Vue aérienne sur les ruines gallo-romaines de Sanxay ;

L'étang de Bois Pouvreau : un site de loisirs réputé qui est en même temps un site classé

Situé à proximité de Ménigoute, l'étang de Bois Pouvreau, d'une superficie de 11 ha, est l'un des plus beaux étangs de Gâtine. En effet, chaos granitiques, massifs de nénuphars, chênes centenaires et houx rivalisent de beauté et côtoient les ruines d'une ancienne forteresse. Mini-golf, pêche, aire de jeux et de pique-nique, camping, restaurant sont proposés sur ce site.

L'étang du Bois de Pouvreau et le site gallo-romain de Sanxay s'établissent tous les deux au nord de l'aire d'étude rapprochée, à moins de 6 km du projet. Le GR 364 qui longe la vallée de la Vonne relie ces 2 sites touristiques d'importance.



Figure 5 : L'étang de Bois Pouvreau ; un site classé situé dans l'aire rapprochée

D'autres sites touristiques plus éloignés

Quelques autres sites méritent d'être évoqués mais ils présentent des enjeux moindres car ils sont plus éloignés du projet ; on citera notamment :

- les allées et promenades ainsi que l'abbatiale de Saint-Maixent-l'école,
- le Ravin du Puits de l'enfer, au nord-est de Saint-Maixent-l'école,
- le barrage de la Touche Poupard et le plan d'eau du soleil levant dans la vallée encaissée du Chambon,
- le Parc Mouton village à Vasles,
- le Golf club du château des Forges,
- la ville de Lusignan qui se dresse sur un promontoire rocheux dominant la vallée de la Vonne, dans un magnifique cadre de verdure. La longue histoire de Lusignan se traduit aujourd'hui par la présence d'un patrimoine monumental riche,
- le village médiéval d'Exoudun et son village gaulois reconstitué sur le plateau des chaumes. Ce site fait l'objet de diverses animations durant la période estivale,
- la petite cité de caractère de la Mothe-Saint-Héray,
- ...

1.2.7. Enjeux liés aux monuments et sites protégés

Le tableau 1 page suivante récapitule le nombre total de monuments et sites protégés de l'aire d'étude paysagère.

L'aire d'étude paysagère éloignée comprend ainsi un total de 70 monuments et sites protégés. Mais tous ne représentent pas le même niveau d'enjeu visuel.

Les enjeux en terme de covisibilité concernent principalement les monuments et sites de l'aire rapprochée, situés dans un rayon d'environ 6 km (cf. tableau 2).

Ensuite des enjeux visuels modérés concerneront les monuments de l'aire éloignée qui sont situés à moins d'une dizaine de kilomètres (cf. tableau 3), tandis que les monuments situés à plus de 10 km représentent un enjeu faible de covisibilité (tableau 4).

Monuments et sites protégés sur l'aire rapprochée

Le tableau 2 page suivante récapitule le nombre de monuments et sites protégés de l'aire d'étude paysagère rapprochée.

Ils sont au nombre de 10 et représentent des enjeux forts en terme de covisibilité compte tenu de leur proximité par rapport au site d'implantation du projet éolien.

Il est à retenir ici l'importance particulière des deux sites suivants :

- Vallée de la Vonne et étang de Bois Pouvreau qui constitue un vaste site classé de 260 ha.
- Ruines gallo-romaines d'Herbord qui représentent un site archéologique et touristique majeur de la région.

Autres protections existantes ou en projet

La ville de la Mothe Saint-Héray est concernée par un projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).